

Censure de la loi Duplomb par le Conseil constitutionnel

Dossier de la rÃ©daction de H2o
August 2025

Une consÃ©cration de la Charte de l'environnement qui ouvre la voie Ã de nouvelles procÃ©dures

La dÃ©cision des Sages renforce le droit, pour chacun, "de vivre dans un environnement Ã©quilibrÃ© et respectueux de la santÃ©" prÃ©vu par le bloc constitutionnel. C'est une nouvelle jeunesse pour les vingt ans de la Charte de l'environnement. Ce texte, reconnaissant les droits et les devoirs fondamentaux relatifs Ã la protection de l'environnement, a Ã©tÃ© promulguÃ© en mars 2005. Mais il est restÃ© longtemps peu utilisÃ© par les juges... en rÃ©alitÃ©, jusqu'Ã ce jeudi 7 aoÃ»t, lorsque le Conseil constitutionnel s'est appuyÃ© sur l'article premier de la Charte pour motiver sa dÃ©cision de censurer l'article 2 de la loi Duplomb, qui prÃ©voyait la rÃ©introduction sous conditions de l'acÃ©tamipride, un pesticide de la famille des nÃ©onicotinoÃ«des. Cette dÃ©cision est historique, selon certains experts. France Info nous explique pourquoi.

France Info - DÃ©cision du Conseil constitutionnel